

Fabien CABROL-EYRIGNOUX

1 place du Couderc

Le Chauze

19500 MEYSSAC

06 77 58 33 10

05 55 87 13 73 (bureau)

f.cabrol@2cec.com

Meyssac, le 23 avril 2025

A

M. Le Maire

et Commission Voirie

Place de la mairie

19 500 MEYSSAC

Objet : écoulement d'eau – Le Chauze

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs, les membres de la commission Voirie,

Je suis à nouveau attristé de voir la rue du Chauze défoncée, alors que la collectivité avait refait encore un entretien pour supprimer les nids de poules il y a quelques semaines seulement.

C'est une rue que je n'emprunte pas tous les jours mais régulièrement puisque qu'elle relie mon domicile à mes parcelles agricoles (hangar, vigne).

Depuis 12 ans que je suis à Meyssac, elle doit être refaite tous les ans ou plusieurs fois par an, et toujours sur une même portion, c'est un labeur sans fin. Les archives municipales seront plus précises que ma mémoire pour connaître le coût de ces opérations infructueuses.

C'est la portion au droit de la parcelle AK603 (au niveau de la maison de M. et Mme Phialy). La source est toujours est toujours au pied du talus, au bas de notre parcelle AK54. Faute de captage, de stockage tampon ou de zone d'infiltration, l'eau coule sur la voie et érode le revêtement jusqu'à former des nids de poules. Elle ne peut pas aller dans son talweg naturel (AK271), les bas-côtés étant réhaussés ; les rigoles bouchées. Elle file sur le macadam jusqu'à ce qu'une grille du hameau du Chauze la porte à la station d'épuration... ou éventuellement s'il y a un peu plus de débit, elle finit devant ma porte d'entrée.

On doit pouvoir faire mieux pour le confort des usagers et les finances communes avec une gestion plus globale ?

Sur ce même bassin versant, un peu plus bas, j'ai déjà alerté maintes fois Mairie, Communauté de Communes et Département, des dégâts des eaux non maîtrisées sur la place de la bascule. L'épisode d'octobre dernier, avait failli voir l'inondation de mes locaux professionnels (il manquait 1cm). Celui de Paques 2025, n'en a pas fait tant mais a contribué à créer ou accentuer les ravines.

Le circuit d'eau est bien toujours le même. Cela commence en haut de la place, vers les poubelles, là où le talweg naturel (sortie de la parcelle AK271) doit composer avec la place. Cette haut n'est en général captée qu'en bas de la place, par la grille longue devant mon bureau, que j'entretiens régulièrement. Elle permet d'envoyer l'eau à la station d'épuration, la traversée de route existante n'étant pas utilisée.

Les eaux qui viennent de l'impasse de la Bascule ou de la départementale (sens Beaulieu-Meyssac) elles sont captées – d'autant mieux depuis que les employés municipaux ont curé le fossé en haut de la place). Elles partent sous la route dans les prés que j'exploite (AK428 notamment).

Les eaux de la départementales, dans le sens Meyssac-Beaulieu, elles plutôt que de joindre les prés en bas, dévalent, traversent la route en face de mon bureau (avec des nappes d'eau importantes parfois)

et rejoignent une grille en aval de mon bureau (que je cure aussi régulièrement) qui permet de les envoyer à la station d'épuration.

Par ailleurs, même si je veux conserver des prés humides en contrebas de la départementale, afin d'avoir un fonctionnement hydrique plus régulier et limiter les excès (qui seront d'autant plus importants si toutes les eaux qui partent à la station d'épuration - j'ai cité 3 fuites évitables - finissent par arriver sur mes parcelles sans avoir pu profiter d'une zone d'infiltration suffisante), je vais mettre en place une/des marres. Elle(s) tempérera les inondations tout en favorisant la biodiversité. Ce sera sur la parcelle AK428.

Dans le même esprit je créerai aussi un marre mais de bien moindre ampleur à Peyrelade (AM477/AM248), adaptée au flux d'eau présent.

Je suis persuadé qu'un raisonnement global au bassin versant serait opportun. Je transmets ce que je peux observer dans ce but-là. Je sais que la cellule Zone Humide du Conservatoire des Espaces Naturels, peut accompagner tous les intervenant, publics et privés. Je les ai consultés pour m'aider sur l'aménagement et la gestion des zones humides présentes sur mon exploitation.

En espérant que mon courrier stimulera une approche globale et naturelle, ici et ailleurs. Je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

Fabien CABROL-EYRIGNOUX



Rue du Chauze le 21 avril 2025



